

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2008

DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 4684**

présenté par
M. Vidalies, M. Eckert
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« d'affluence exceptionnelle »

les mots :

« inscrites au patrimoine mondial ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de mieux définir les zones visées par la proposition de loi.